



Association des **RÉSIDENTS** de La Clusaz



Actualité

Patrimoine

Environnement

EDITO

L'année prochaine, notre association célébrera ses 30 ans ! Un long chemin parcouru, semé d'embûches et de départs, mais que ses membres ont su surmonter grâce à une amitié solide. Aujourd'hui, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à Charles du Marais qui a été depuis 1999, trésorier puis vice-président de l'ARLC et qui quitte La Clusaz. Il a été un soutien indéfectible dans les moments difficiles. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de bonheur, ainsi qu'à son épouse Sylvie.

L'anniversaire de l'ARLC sera l'occasion d'une réunion festive, mais il est crucial d'assurer la pérennité de notre association. Le milieu associatif souffre d'individualisme, et il est parfois difficile d'intéresser les jeunes générations. Chacun de nous peut contribuer en faisant connaître l'ARLC, notamment lors des réunions de copropriété. N'hésitez pas à inviter vos voisins à nos assemblées, réunions et cocktails. Le bouche-à-oreille est notre meilleur atout. Rappelons que **notre association est reconnue d'intérêt général, ce qui permet à nos membres de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % des montants versés (dans la limite de 20 % de leur revenu imposable). Les reçus fiscaux sont disponibles lors de paiements par carte bancaire sur notre site : <https://arlc.la-clusaz.com> .**

De nouveaux flyers seront disponibles, tant en version papier qu'en format dématérialisé, sur demande et lors de l'Assemblée Générale.

Depuis plus de 25 ans, nous avons exploré la Savoie et ses richesses. Grâce aux chauffeurs de l'Entreprise Ballanfat, nos aventures ont été mémorables. Cette année, nous faisons une pause, mais, Lisa de l'Espace Créa-Tea-Vité a organisé pour nous des moments culturels et festifs, avec des tarifs préférentiels pour les membres de notre association. C'est une belle initiative, et nous lui en sommes très reconnaissants. **Les réservations se font à l'office du tourisme. Tél [04 50 32 65 00](tel:0450326500)**
N'oubliez pas la romantique « Ballade au clair de lune » le 27 juin.

Nous encourageons ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur cotisation à le faire sans tarder. Votre mise à jour sera très appréciée. Cela vous permettra de bénéficier de toutes les réductions, ainsi que d'accéder aux informations et documents sur simple demande.

Trois bonnes nouvelles ! La télécabine de la patinoire sera gratuite tout l'été pour les piétons.

Aravis bus gratuit. Nouveau : accès aux cols de la Colombière, des Annes et de Plan Bois.

Info : www.aravisbus.fr

Le stationnement sur la route de la piscine a été résolu ! Moralité, il ne faut jamais désespérer !

Info de dernière minute : SOLIDEO ALPES 2030 a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour demander la désignation d'un garant pour l'accompagner dans la concertation préalable sur le projet d'aménagement du site de compétition de ski à la Clusaz. **Denis CUVILLIER et Joel PRILLARD**, garants inscrits sur la liste nationale CNDP, associe notre association à cette mission.

Vous puiserez, j'en suis sûre, dans les pages suivantes une multitude de questions que vous aurez l'occasion de poser au maire lors de **notre Assemblée Générale le vendredi 7 août 2026 à 16h45 à la salle des fêtes**. Venez nombreux ! Bonnes vacances dans les Aravis

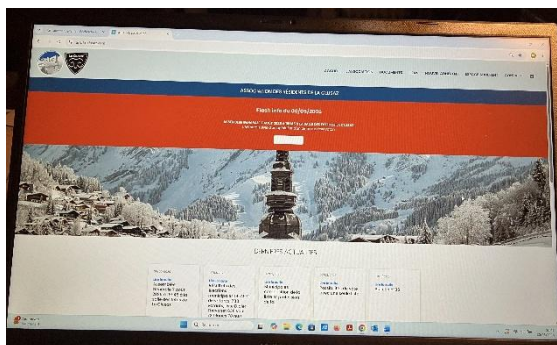
La Présidente

ARLC 74450 Saint Jean de Sixt BP 5 Web : <https://arlc.la-clusaz.com>

Mail : arlc@la-clusaz.com

Association loi 1901 enregistrée à la préfecture de Hte Savoie n°W741001221 d'intérêt général, agréée pour la protection de l'environnement 2000-2011, agréée au titre de l'article L125-1 du Code de l'urbanisme-2018. Membre fondateur de la FARSM et de la FESM

Site de l'ARLC



Nous avons entièrement refondu notre site pour le rendre plus accessible et attrayant. Je vous invite vivement à le découvrir. Vous y trouverez les anciens bulletins, des informations pratiques et un moyen sécurisé pour régler votre cotisation, plus fiable que le chèque qui peut se perdre ou rester bloqué dans la boîte postale qui se trouve à Saint Jean de Sixt à l'intérieur de la poste dont les horaires d'ouverture sont limités.

De plus, sur le site, vous avez la possibilité de demander et d'imprimer votre reçu fiscal directement en ligne.

Veuillez noter que je devrai valider votre paiement, ce qui peut engendrer un délai d'un ou deux jours. Ce processus est mis en place pour garantir la sécurité de notre système et empêcher l'accès aux intrus. Les cotisations n'ont pas augmenté et notre association offre désormais plus de services. Grâce aux compétences des membres de notre fédération, des avocats et fiscalistes peuvent répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches si vous le souhaitez. Sur notre site ou sur celui de la fédération se trouvent une multitude de renseignements concernant les résidences secondaires. Site de l'ARLC <https://arlc.la-clusaz.com> site de la FARSM www.farsm.fr

La Commission Nationale du Débat Public garante dans la concertation des travaux pour les JO 2030

Un document établira le cadre et les attentes pour la mission de garant de la concertation préalable concernant le projet d'aménagement du site de ski de fond de La Clusaz. À cet effet, les membres de notre Conseil d'Administration sont conviés à une réunion en visioconférence fin juin.

La mission consiste à garantir :

Le cadre légal et les objectifs : La concertation, conformément à l'article L.121-17 du code de l'environnement, doit traiter des enjeux socio-économiques et environnementaux, avec un délai d'information minimum de 15 jours. Elle doit aussi prendre en compte les enjeux liés aux Jeux Olympiques, en particulier pour les publics paralympiques.

Le rôle du garant : Le garant doit garantir la neutralité et l'indépendance, accompagner le maître d'ouvrage dans le dossier de concertation, et suggérer des modalités d'information et de participation adaptées à un public diversifié.

L'organisation et le bilan : Il est chargé de vérifier la conformité légale, de conseiller sur la mobilisation des publics, de rédiger un bilan après la concertation incluant observations et recommandations, et de transmettre la réponse du maître d'ouvrage dans les deux mois suivant le bilan, avec une possibilité de participation continue via la CNDP.

Bulletin municipal changement de format



Le format du bulletin a évolué. La mairie prévoit de publier trois bulletins par an, qui sont de taille réduite et ressemblent davantage à un magazine. Je ne connais pas encore leur poids ni la périodicité des éditions. Le premier exemplaire vient de sortir. Vous pouvez le consulter sur le site en recopiant le lien suivant :

<https://www.laclusaz.org/bulletin-municipal/#13256>

Nous distribuerons le format papier à ceux qui en ont fait la demande, à l'Assemblée Générale. Nous l'enversons par voie postale aux absents. Pour les membres résidant à l'étranger, les frais d'envoi sont devenus très élevés. Nous les expédierons de préférence à l'adresse de La Clusaz. Nos adhérents concernés voudront bien vérifier si leur boîte aux lettres est accessible.

Scot Fier Aravis approuvé par le conseil du 3 mars 2026 La Clusaz a trois ans pour mettre son Plan Local d'Urbanisme, PLU, en conformité avec le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale que vous pouvez consulter sur le site de la CCVT : <https://www.ccv.fr/https://www.ccv.fr/>

Informations sur la répartition du parc immobilier de La Clusaz

La Clusaz compte 1623 habitants. On trouve plus de propriétaires que de locataires au sein de la ville. Environ 65,3 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires contre 34,7 % occupées par des locataires (dont 7,2 % à titre gracieux). Parmi toutes les habitations de La Clusaz, 1,4 % sont des logements vacants, **82,7 % des résidences secondaires** et 15,9 % des résidences principales. Les logements sociaux forment quant à eux 5,5 % des habitations.

Fiscalité locale : Taxe Foncière en hausse

Le conseil municipal a voté les taux des taxes pour 2026 par délibération du 2 avril 2026 :

- Taxes foncières sur le bâti, taux 30,11%
- Taxes foncières sur le non-bâti, taux 85,45%
- Taxe habitation résidence secondaire, taux 21,34%
- Majoration sur TH, 30%, montant voté le 21/09/2023

Cependant, la commune n'a pas le contrôle sur la base, c'est l'État qui s'en charge. Pour la taxe d'habitation, la base est déterminée par la DGFIP, tandis que le taux est fixé par la commune. Ce qui paraît illogique, c'est que les communes établissent des taux sans avoir connaissance à l'avance de l'augmentation de la base qui sera déterminée par l'État !

Contestation de la majoration sur la THRS



Apparemment il n'y a pas qu'en France que les propriétaires de résidence secondaire sont ponctionnés. Nos amis Suisse subissent les mêmes pressions fiscales. En France certains propriétaires pour enrayer l'escalade de la majoration dans leur commune touristique, tentent un recours gracieux, avant une procédure contentieuse au Tribunal Administratif. D'après notre avocat, Maître Poujade, cette procédure a peu de chance d'aboutir. Sur le sujet, Jean-Eric Geffray, magistrat fiscal et chargé de cours Universitaire en Droit fiscal, a édité un résumé de sa

conférence sur la fiscalité sur les résidences secondaires dans le cadre l'UNPI 44. Ce document est à votre disposition, à votre demande, sous réserve que vous soyez à jour de votre cotisation.

Nous restons fermement mobilisés en vue des élections présidentielles, en étroite collaboration avec toutes les associations et les collectifs de propriétaires de résidence secondaire. Notre objectif est que la majoration de la THRS soit appliquée aux investisseurs à but lucratif qui tirent profit des infrastructures pour rentabiliser leurs biens. Il est important de distinguer entre les investisseurs et les résidences secondaires familiales ou de loisirs.

Impact des lois successives sur l'économie d'une station touristique, Biarritz :

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ainsi que sa majoration, combinées à la loi Le Meur qui permet au maire d'interdire la location saisonnière de ces résidences, ont conduit de nombreux propriétaires à échanger leur résidence secondaire contre leur résidence principale. Cela s'explique notamment par la montée du télétravail, qui rend cette démarche légitime.

Dans ce cadre, il est possible de conserver une résidence secondaire dans la ville où l'on travaille, et celle-ci pourrait même être considérée comme une deuxième résidence principale.

En conséquence, la commune de Biarritz a enregistré une perte d'environ un million d'euros. En effet, elle a perdu les recettes générées par la taxe sur les résidences secondaires (THRS) et sa majoration, tout en subissant une diminution de la dotation de l'État. De plus, l'augmentation du nombre de résidences principales a conduit la commune à faire face à une amende, car elle ne respecte plus le quota requis de logements sociaux.

Ce phénomène ne fera que s'accroître. Depuis le Covid, les Français qui le peuvent, s'installent dans leur résidence secondaire, faisant de la vie et du travail dans leur lieu de vacances une réalité, avec un imaginaire récréatif au cœur de la société française.

Diagnostic de performance Énergétique DPE plus de contrôle

Les « DPE de complaisance », qui surclassent un bien grâce à de petits arrangements, sont de plus en plus nombreux

C'est pourquoi l'ex-ministre Valérie Létard a annoncé en mars des mesures visant à renforcer la fiabilité des diagnostics de performance énergétique (DPE), notamment en contrôlant et sanctionnant les diagnostiqueurs jugés « complaisants ». Cette initiative répond à la méfiance croissante des propriétaires vis-à-vis de ces diagnostics. À partir du 1er janvier 2026, le coefficient de conversion de l'électricité est abaissé de 2,3 à 1,9, et les seuils des étiquettes DPE sont ajustés pour les logements de 40 m² ou moins. Pour des informations complémentaires sur les copropriétés, le rapport des baromètres des métiers de la copropriété est disponible, sous réserve d'être à jour de votre cotisation.

Exonération de la Taxe Foncière (TF) en cas de Rénovations

I. Exonération pour les logements anciens (Article 1383-0 B du CGI)

À partir du 1er janvier 2025, l'article 143 de la loi de finances pour 2024 modifie les conditions d'exonération pour les logements anciens. L'exonération concernera désormais les logements achevés depuis plus de dix ans, au lieu de ceux antérieurs au 1er janvier 1989. Les logements doivent avoir bénéficié de rénovations énergétiques, excluant les prestations d'entretien. Les propriétaires doivent avoir engagé des dépenses éligibles de plus de 10 000 € TTC sur l'année précédant l'exonération, ou de plus de 15 000 € TTC sur les trois années précédentes.

II. Exonération pour les logements neufs (Article 1383-0 B bis du CGI)

Les conditions d'exonération pour les logements neufs, achevés après le 1er janvier 2009, sont également modifiées. Désormais, l'exonération est accessible aux logements répondant à des critères de performance énergétique actuels, remplaçant l'ancien label BBC 2005. Les collectivités peuvent exonérer ces logements à un taux de 50 à 100 % et la durée d'exonération est fixée à cinq ans, sans possibilité de modification. Si un logement éligible est achevé avant le vote de la délibération, l'exonération s'applique pour la durée restante.

En résumé, les collectivités doivent voter de nouvelles délibérations pour ces exonérations, mais aucune nouvelle délibération ne sera nécessaire pour leur maintien par la suite, sauf changement législatif.

A Chamonix ce procédé a été mis en place par l'ancien maire, Eric Fournier.

L'Institut JANUS un lien indispensable pour les propriétaires

Au cours des années passées, notre association se concentrait sur l'urbanisme, la protection de l'environnement et la sécurité des piétons. Cependant, la fiscalité locale a modifié nos priorités.



Désormais, nous nous focalisons sur la défense du droit de propriété, la valorisation des résidents dans l'économie touristique et l'équité fiscale. Pour cela, notre fédération collabore avec des institutions nationales comme l'UNPI et l'Institut JANUS, qui est un cercle de réflexion et d'actions consacrés aux questions du logement, de l'investissement immobilier, de gestion et de gouvernance tout en veillant à la justice sociale et à l'équité fiscale. L'Institut JANUS a récemment publié un livre sur « La fiscalité immobilière » de Jean Claude Drié, avocat spécialisé en

droit fiscal : Investissement et Structures, Détention et Gestion, Donation et succession. En vente à la FNAC. Prochainement un site proposera toutes les mises à jour et la possibilité de poser directement les questions. <https://www.institut-janus.fr>

Subvention pour la rénovation dans les résidences secondaires

La Prime Effy est une aide financière intégrée dans le cadre des Certificats d'économies d'énergie (CEE) instaurés par l'État, permettant de réduire le coût des travaux de rénovation énergétique, avec une subvention pouvant atteindre 7 522 €.

Tous les propriétaires et locataires peuvent bénéficier de cette prime sans conditions de revenus. Il n'est pas nécessaire d'effectuer les travaux avec Effy pour en faire la demande, et les fonds sont versés par virement bancaire, offrant une grande flexibilité d'utilisation.

Les démarches pour obtenir la Prime Effy sont simples et rapides. Pour vérifier votre éligibilité, vous devez répondre aux critères suivants :

- Être locataire, propriétaire résident ou bailleur.
- **Les travaux doivent concerner une résidence principale ou secondaire.**
- Le logement doit avoir été construit il y a plus de 2 ans au moment de la signature du devis.
- Le chantier doit être réalisé par une entreprise certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Si vous êtes éligible, le montant de votre Prime Effy dépendra de votre revenu fiscal de référence, de votre région et des travaux réalisés.

Le Club Jorasses



Le Club Jorasses, créé en 2023, est une association pour les passionnés de montagne, axée sur l'échange d'idées et la création de projets. Face aux enjeux contemporains comme le dérèglement climatique, il vise à renforcer les liens entre divers acteurs et à approfondir des thèmes liés à la montagne. Le club favorise des débats accessibles et établit des relations avec des personnalités inspirantes, générant ainsi des initiatives concrètes et des connexions professionnelles et amicales.

Le 25 mars la conférence à l'Assemblée Nationale avait pour thème « **Montagne sous pression : eau, neige et stratégies d'adaptation** ». Le sujet a été abordé par une équipe de chercheurs de l'INRAE, CNRS, Météo France, EDF et ABEST (bureau d'études en aménagements des pays de montagne) selon des modèles de prévisions ClimSnow et ClimEau.

Ce travail collectif remarquable est l'aboutissement de longues années de collecte de données très fines qui permet une modélisation au plus près des besoins et constitue une véritable aide à la décision pour les territoires de montagne, comme l'ont montré les exemples précis d'application sur le terrain.

Vous retrouverez ces informations sur le site <https://www.clubjorasses.fr/>

Si vous êtes intéressés par tout ce qui concerne la montagne, vous pouvez d'adhérer en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/club-jorasses/adhesions/adhesion-2025-2026-club-jorasses>

Luge des bois, est ce bien adapté à la Montagne ?

Sur le papier tout était prévu pour être un loisir adapté à la station :

« *Le projet de luge a été évalué en termes de nuisances sonores, comme indiqué dans l'annexe 11. Une carte montre que la plupart du tracé se situe à plus de 50 mètres des habitations, où le bruit est inférieur à 55 décibels. Près de 50 % du tracé est à plus de 400 mètres, ce qui correspond à un niveau sonore inférieur à 30 décibels. La partie basse de la piste, où les luges ne sont pas à pleine vitesse, génère moins de nuisances. De plus, les luges sont limitées à 40 km/h, ce qui aide à contrôler le bruit. Le site est déjà exposé à diverses sources de bruit, telles que les cours de ski, les remontées mécaniques, et des activités agricoles, ce qui signifie que le projet ne devrait pas aggraver la situation sonore actuelle.* » Sauf que la luge fonctionne l'été et que le niveau sonore dans le secteur résidentiel est faible, car il n'y a pratiquement pas d'activités agricoles. Les hurlements continus des usagers, le bruit de la crémaillère à la montée, très important et répétitif, sont des nuisances difficilement supportables, d'autant plus que la situation en flanc de montagne favorise la propagation du bruit sur un large périmètre en l'absence d'obstacles et d'absorption du sol.

La municipalité en est consciente. Il semble qu'une solution soit trouvée ?

Col des Aravis en danger!



Le balcon sur le Mont Blanc, avec sa chapelle, est menacé par son succès. La route des Grandes Alpes est très fréquentée, générant un bruit assourdissant qui dérange les riverains. Le maire de La Clusaz a promis d'agir, mais les solutions pourraient être complexes.

De plus, le parking derrière le magasin de souvenirs près du restaurant Les Rhododendrons est devenu privé, obligeant les voitures à se garer le long de la route, ce qui gêne la circulation. La situation est

compliquée par le fait que le col est partagé entre la Savoie et la Haute-Savoie, nécessitant un accord entre les deux conseils départementaux pour toute solution.

Espace aquatique

L'espace aquatique rénové offre une balnéo ludique en extérieur en remplacement du jacuzzi intérieur, une zone d'activités sportives : 3 lignes de nage, un accès PMR, un solarium complémentaire.



Les bassins ont un revêtement type inox. Le bassin extérieur a été reprofilé et réduit en profondeur.

Nouveau système de couverture thermique a été mis en place.

Les traitements de l'eau ont été entièrement rénovés et es menuiseries de la halle bassin remplacées.

Coût des travaux : 4 057 431€HT

Nous le découvrirons lors d'un cocktail. (Voir Agenda)

Aquagym, aquabike, cours de natation, toboggan, jet d'eau, structures gonflables, et snack seront à la disposition du public.

Travaux sur les pistes de ski

Réaménagement du massif de Balme pour préparer le secteur pour les 30 prochaines années, diviser le temps du trajet par deux, améliorer le confort des skieurs et pouvoir l'ouvrir aux piétons : remplacement du télésiège, reprofiler la piste et implantation d'enneigeurs et construction d'une gare en amont semi-enterrée, pour un coût total de 17,1M€HT

La piste des Louveteaux sera un espace d'apprentissage pour les enfants, les familles et les débutants, l'hiver pour le ski, l'été avec un mini bike park. Il y aura même un espace contemplation... coût :6M€

Des enneigeurs seront implantés sur la piste des Mélèzes jusqu'au pied de la Combe des Juments, bien qu'elle soit plein sud, pour faciliter la liaison du massif de l'Aiguille avec celui de l'Etale par le transval. Exposition du projet à l'Assemblée Générale.

Des rêves à la réalité ?

La Clusaz veut préparer son avenir pour anticiper la diminution de l'enneigement et par conséquent le raccourcissement de la saison hivernale. À cet égard, plusieurs projets, dont le coût n'a pas encore été évalué, sont actuellement en cours d'étude.

- Espace muséographique et sentier thématique sur la filière bois
- Itinéraire cyclable reliant Beauregard
- Belvédère de Beauregard
- Développement des activités de VTT
- Espace de baignade ludique au Lachat et jeux d'eau
- Apprentissage de l'escalade dans les Gorges de La Clusaz
- Zone de bivouac insolite
- Amélioration des coulisses du domaine skiable
- Espace d'apprentissage de la nature
- Sentiers sensoriels

Le garage du Rocher change de propriétaire



Nicolas Goy qui avait pris la succession de son père, passe à son tour la main à son salarié, Nathan David qui continuera avec la même équipe.

Nous regretterons tous, la gentillesse de Nicolas, toujours présent pour réparer dépanner. Nous souhaitons une bonne continuité à Nathan pour que son service soit aussi sérieux et compétent.

Bonne retraite Nicolas !

Message de Charles du Marais



Chers amis,

Je tenais à vous dire que je suis en passe de vendre mon chalet à La Clusaz.

De ce fait je vais donc devoir quitter notre association.

Mais quel plaisir j'ai eu au cours de ces décennies (et oui!) passées à La Clusaz et avec l'association!

Ce n'est qu'un Au Revoir car il est très vraisemblable que Sylvie et moi serons à l'avenir encore de passage à La Clusaz de temps en temps.

Je vous remercie et je vous souhaite le meilleur.

Bon vent à l'ARLC et bravo Mireille pour tout ce travail accompli!

Charles du Marais

+41 79 308 2193

La Maison de l'Habitant

Aménagée dans un cadre agréable, cette structure communale regroupe l'Agence postale communale, la bibliothèque et divers services municipaux. Elle propose de nombreux ateliers, dont l'organisation administrative et financière est principalement gérée par une association. Lors de son Assemblée Générale, cette association a été rebaptisée « Vivre la Clusaz » et est désormais une structure indépendante. Pour devenir membre, il est nécessaire de fournir un justificatif de résidence principale ou de travailler pour la commune. Ainsi, les résidents ne peuvent pas adhérer ni bénéficier des tarifs réservés aux habitants. Les ateliers restent ouverts à tout public, mais les résidents doivent payer le tarif plein, tout comme les touristes. Le programme est joint au bulletin ou sur le site : <https://www.laclusaz.org/contacts/maison-des-habitants/>

Espace Créa-Tea-Vité



Lisa Cirenza a transformé l'ancien restaurant *L'Ourson*, situé passage du Mont-Blanc, en un espace "Créa-Tea-Vité". Un atelier-galerie qui accueillera « des cours, des stages au gré des envies, sans horaires particuliers ». Lisa est une artiste reconnue dans le monde entier. Elle a donné des conférences et animé des ateliers sur la pensée et les méthodes créatives à l'échelle mondiale, pour Apple (à San Francisco et à Londres), le siège de Barclays (Londres), l'Université de Stanford (États-Unis), ESCG Paris, de nombreuses autres écoles, organisations et universités, et chez TKO Capital (Paris).

Ses œuvres ont été exposées à Miami Basel, à la Biennale de Venise, dans des musées en Chine et au Japon, ainsi que dans des galeries à New York, Londres et la Silicon Valley. En France, elle a exposé au Salon National des Beaux-Arts, au Salon des Artistes Français (au Grand Palais à Paris) et au Salon d'Automne, dont elle est sociétaire depuis de nombreuses années.

Participez à des cours premium limités à 6 personnes pour une approche sur mesure. Tout le matériel professionnel (papiers aquarelle d'art, pigments, carnets) est inclus.

Tarif spécial pour les membres de l'Association des Résidents de la Clusaz (voir dans l'Agenda).

Agenda été 2026 temps forts et spécial membre de l'ARLC*

Conversation en anglais, à la Maison de l'Habitant, amicales, sans aucun niveau requis,
19 juillet et 9 août Gratuit, sans inscription maisondeshabitants@laclusaz.fr

18 juillet et 5 septembre Le Champ des platines

Sélectionné par Radio Meuh, un artiste mystère vous concoctera un mix bucolico-festif dans un endroit encore secret en pleine nature.

Renseignements réservations **Office de tourisme Tél** [04 50 32 65 00](tel:0450326500)

Masterclasses de Peinture en "Plein Air" (Vendredis matin)

17 et 24 juillet, 7 et 13 août 9h30 à 12h00 Espace Créa-Tea-Vité

Tarif Résident ARLC (Offre de lancement exclusive) : 240 € pour 4 sessions (60 € par cours) ou 75 € pour une session unique.

Tarif Public (via l'Office de Tourisme) : 290 € pour 4 sessions ou 85 € pour une session unique.

***Apéro-Rencontre : "Regards sur Cuba"** propose des œuvres et des photos projetées, mettant en avant des expériences sur l'île. Je partagerai également mon regard de chercheuse en sociopolitique, diplômée de l'Université de Stanford et membre du conseil consultatif du Freeman Spogli Institute pendant 15 ans.

Jeudi 16 juillet membre ARLC Espace Créa-Tea-Vité

27 Passage du Mont Blanc

Tarif Membres ARLC : 35 € par personne (incluant la conférence, les grignotages cubains et le vin)

***Soirée Apéro & Dégustation de Vins avec la Cave à Vins**, en collaboration avec Philippe, située sous l'Atelier. Dégustation de 5 vins de caractère et grignotages fins.

Mardi 4 août, à l'heure de l'apéro. Espace Créa-Tea-Vité

27 Passage du Mont Blanc

Tarif Membres ARLC : 55 € (incluant vins et grignotages)

Tarif Public : 65 €.

***Cocktail à l'Espace Aquatique Mardi 5 août à 19h** organisé par Dominique Métral et l'Association des Résidents de la Clusaz. Participation 15€/pers. 10€/enfant-15ans. **Réservé aux membres de l'ARLC.**

Inscription par courrier postal ou par mail mireille.sertout@wanadoo.fr **avant le 31 juillet.**

Concerts avec le duo Isaïade Isabelle Rémy et Isabelle Guérin

Programme : "MOZART, l'Europe en Musique" œuvres de Mozart, J Haydn, Boieldieu, Gluck, C-P-H Bach, Haendel, Corelli qui reflètent les voyages de Mozart lors de ses tournées de concerts.

- Manigod église Saint Pierre mardi 11 août à 18h
- **La Clusaz église Sainte Foy mercredi 12 à 20h30**
- La Giétaz église Saint pierre aux Liens jeudi 13 août à 18h

Vide greniers à la Clusaz au parking couvert du Bossonnet :

19 juillet et 16 août Renseignements et Inscription <https://www.laclusaz.com/agenda/brocalpes/>

Fête du lac d'Annecy 1^{er} août « L'Ame du monde »

www.annecy.fr/activites/fete-du-lac-dannecy

An bonheur des mêmes Grand Bornand

23/08/26 au 27/08/26

Le bélier 23 août La Clusaz : Inscriptions

<https://lebelier-laclusaz.fr/evenements/belier-trail-rando>

Compagnie des guides des Aravis

Randonnée, escalade, via ferrata, canyoning.

Infos: 0450633599 / 0614115868 laclusaz@guides-des-aravis.com

Nos bonnes adresses :

Olga Berkhman, architecte d'intérieur depuis 20 ans, crée des espaces élégants et sur mesure en France et à l'international. Elle veille à la qualité, au confort et à la gestion des budgets. Son style allie classicisme et modernité.

Architecte d'intérieur, Designer 38, rue de Berri, 75008 Paris Port. +33 (0) 6 09 92 77 86
www.olgaberkhman.com | Instagram: design_olgaberkhman

David Maury, maçonnerie paysagère, maçonnerie générale de rénovation, poseur de pierres
Amp74 Tél 0618380357 daviddalexoc74@hotmail.fr

Sébastien Ballancet activités : Nettoyage, ménage, montée immeubles et dans les logements. Entretiens espaces verts, déneigement, réparation de biens personnels et domestiques sans qualification professionnelle, travaux de terrassement sans VRD.
103 Chemin du Batiou Tel 0689948745

Faites nous part de vos pépites...

Résultat des élections municipales 2026

Didier THEVENET avec la liste ENSEMBLE POUR NOTRE VILLAGE, liste unique a obtenu 100,00% des suffrages exprimés. Le taux de participation à La Clusaz a atteint 56,49% lors au premier tour des municipales.



taux de participation

56,49 788 voix

taux d'abstention

43,51 607 voix

votes nuls

9,90 78 voix

votes blancs

9,14 72 voix

De gauche à droite et de haut en bas :

Didier Thévenet

Michael Donzel

Pascale Merotto

Didier Collomb Gros

Sonia Papazian

Denis Agnellet

Nathalie Agnellet

Noémie Collomb-Clerc

Sandra Dunand

Didier Maistre

Fabienne Maistre

Sylvie Perillat Merceroz

Samuel Pessey

Cyril Pollet Villard

Véronique Pollet Villard

Antonin Ruphy

Christophe Suize

France Terrien

Une liste unique n'encourage pas les citoyens à aller voter. C'est dommage !

Marie-Claude Grouès, résidente de La Clusaz depuis 1989, s'est éteinte à Saint-Louis du Sénégal le 22 janvier 2026 lors d'une mission humanitaire dans le cadre de l'association FIDEI (www.fidei.asso.fr) qu'elle avait fondée avec son mari et des amis proches il y a 23 ans.



Elle se rendait chaque année dans le nord du pays pour identifier les besoins prioritaires, concevoir les projets et en suivre les réalisations.

L'objet de l'association est de créer des liens de solidarité par le partage au service du Développement en Afrique de l'Ouest et en Inde par des actions éducatives, sanitaires et sociales ciblées en privilégiant l'aide à l'enfance démunie, aux veuves et aux handicapés.

C'est ainsi qu'ont été réalisés de multiples forages pour l'accès à l'eau, ont été construits et équipés des centres d'apprentissage, des écoles maternelles et primaires, des collèges, des dispensaires et des maternités, des centres d'accueil et de formation de personnes souffrant de handicap et un centre d'autonomisation des veuves.

A la rentrée scolaire 2026 plus de 8 000 enfants ont rejoint les établissements créés ou réhabilités par l'association en Inde, au Togo, au Burkina Faso ou au Sénégal. Ancienne enseignante, puis présidente d'associations en région parisienne et à Londres où elle a vécu de nombreuses années avec sa famille, Marie-Claude avait pour préoccupations majeures l'attention portée aux enfants, l'égalité des chances, et la transmission.

Très attachée à La Clusaz, elle y recevait avec joie de nombreux amis et ses enfants et petits-enfants pour lesquels le chalet, situé dans la vallée des Confins, constitue le point de rassemblement, d'enracinement. Elle était membre de l'ARLC depuis sa création.

Olivier Grouès

Le carmel du Reposoir, un lieu loin du tumulte, un lieu de silence et de paix



L'ancienne Chartreuse, actuel Carmel, est classée Monument Historique. A l'ombre de la Pointe Percée (2752m), elle fut fondée en 1151 par des moines chartreux. Les bâtiments, restaurés en 1686 et 1717, abritent les anciennes cellules des moines, le grand et le petit cloître de style gothique flamboyant, l'harmonieuse chapelle (1480-1530) et les pièces communes. Après avoir, pendant des siècles défriché le sol et organisé la vie pastorale et agricole, les Chartreux quittèrent les lieux en 1901, laissant

la place dès 1932 à des Carmélites.

En 1922 Mère Marie de Jésus, Marquise di Rudini, achète le monastère désaffecté depuis 1901 pour y fonder le « Carmel de la montagne ».

A l'intérieur, les sœurs diffusent un diaporama commenté sur leur mode de vie. Une maquette du bâtiment est également présentée. Les visites sont gratuites. L'accès au petit cloître se fait uniquement pendant les journées du patrimoine.

La boutique propose des produits d'artisanat monastique, objet religieux, carterie et librairie.

Ouverture

- Toute l'année tous les jours de 8h à 18h30. Fermé de 12h00 à 14h30. L'hiver fermeture du Carmel à 17h30.

La vie des carmélites est simple. Les jours se partagent entre le travail et la prière.

La journée commence à 6h15 avec l'oraison, 7h15 Laudes, 8h30 Tierce-messe, temps de travail, 11h45 Sexte, Repas 12h15, 13h récréation détente, 13h45 lecture spirituelle, 14h45 None, temps de travail, 16h30 Vêpres, 17h Oraison, Repas 18h15, 19h récréation, 19h45 Complies, 20h grand silence, 21 Office des lectures.

La route est sinueuse pour y parvenir depuis le col de la Colombière. Pour les bons marcheurs, un sentier part du Col des Annes. Il faut compter 3 bonnes heures. Le vallon est magnifique très tôt le matin pour voir le lever du soleil sur les pentes rocheuses des Aravis.

La Maison de l'Habitant programme juillet et août 2026

YOGA Vinyasa, encadré par Mailys Charpentier

Tous les mardis du 7 juillet au 25 août de 20h à 21h à la MDH

Tarifs : Abonnement juillet + août: 80€, 1 mois (juillet ou août) : 50€, la séance : 18€

ATELIERS CREATIF

Tous les mardis de 17h30 à 19h30 du 7 juillet au 18 août (sauf 28 juillet) à la Maison des Habitants

Atelier Vannerie en rotin – Tarif : 28€/pers Tout public (dès 8 ans)

mardi 7 juillet – mardi 21 juillet – mardi 11 août

Atelier Création de bijoux/Bar à Charm's – Tout public (dès 10 ans) Tarif : 33€/pers

mardi 7 juillet – mardi 14 juillet - mardi 21 juillet – mardi 4 août – mardi 18 août

Atelier Scrapbooking

mardi 14 juillet : Carte "Bonheur" Tarif : 28€/pers (adh. 25€) ou 40€ en duo (adh : 36€)

mardi 21 juillet : Marque page Tarif : 28€/pers (adh. 25€) ou 40€ en duo (adh : 36€)

mardi 11 août : Page souvenir « sérénité » Tarif : 33€/pers (adh. 30€) ou 50€ en duo (adh : 45€)

mardi 18 août: Mini album « Vacances » Tarif : 55€/pers (adh. 50€) ou 75€ en duo (adh : 70€)

Atelier String Art – Tout public (dès 8 ans) Tarif : 28€/pers (adh. 25€) ou 40€ en duo (adh : 36€)

mardi 14 juillet – mardi 4 août – mardi 18 août

Atelier Peinture sur céramique - Tout public (dès 10 ans) Tarif : 35€/pers (adh. 31€)

mardi 21 juillet – mardi 4 août – mardi 18 août

Atelier tufting Tarif : 60€/pers (adh : 54€)

Jeudi 23 juillet - Jeudi 13 août 18h30-20h30 à la MDH

CONCERTS à la Maison des habitants

La tournée des refuges : Mardi 28 juillet – 20h Ouvert à toutes et tous – Places limitées -

La tournée des refuges passera par La Maison des Habitants de La Clusaz mardi 28 juillet.

+ d'infos : <https://www.tourneedesrefuges.fr/concept/> Participation libre

Apéro Concert « Handpan et instruments du monde » par Flo Del Mundo

Mardi 4 août – à partir de 18h30 Ouvert à tous – participation libre – Buvette sur place

INITIATION MUSICALE

Stage initiation au handpan – dès 8 ans – Tarif : 40€ prêt d'instruments concert de clôture

Mercredi 5 août – de 17h à 19h encadré par Flo Del Mundo

CINE PLEIN AIR

Mardi 18 août : MON AMI ROBOT- 21h – Jardin des Campanules

Prix obtenu à Annecy en 2023 : Grand prix Contrechamp

Mercredi 19 août : MA VIE DE COURGETTE- 21h – Jardin des Campanules

2 Prix obtenus à Annecy en 2016: Cristal du long métrage et Prix du public

Jeudi 20 août : FLOW - 21h – Jardin des Campanules

4 Prix obtenus à Annecy en 2024: Prix du jury. Prix du public. Prix de la Fondation Gan à la Diffusion.

Prix de la meilleure musique originale dans la catégorie longs métrages.

Entrée libre – Buvette sur place - N'hésitez pas à apporter vos sièges et vos plaides !

LUOTHEQUE et SOIREES JEUX

L'espace Ludothèque de la Maison des Habitants vous propose un large choix de jeux

Horaires d'été : mardi, mercredi et vendredi : 14h-18h

SOIREE ESCAPE GAME : Jeudi 6 août – 18h à 20h La Malle de Freddy

Inscription par équipe (5 pers. max) - A partir de 12 ans (ou 8 ans si accompagné)

Tarif: 15€/pers - Adh: 10€ Inscription en ligne sur Hello Asso : ou directement à l'accueil de la MDH

SOIREE JEUX DE SOCIETE : Jeudi 16 juillet – à partir de 19h + apéro partagé

Entrée libre - Apéro partagé : chacun apporte quelque chose.

CONVERSATION EN ANGLAIS

Dimanche 19 juillet et dimanche 9 août de 16h30 à 17h30 à la Maison des Habitants

Entrée libre

CONCERTS à l'Eglise

LE CHŒUR DE SARTENE – *chants polyphoniques corses // Jean-Paul Poletti, Jean-Louis Blaineau, Ceccè Lanfranchi, Jacques Tramoni, Jean-Claude Tramoni, Stéphane Paganelli*

Dimanche 12 juillet 2026 - 20h45

Prix : 25 € (placement libre) pour les adultes. Gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés.

QUATUOR 441 : *Juliette Carradec, violon ; Ruth Nelson, violon ; Jérôme Eskenazi, alto ; Nicolas Boucher, violoncelle*

Le programme le Quatuor de Haydn op. 77 n° 1, le Quatuor n° 1 de Borodine, et *Langsamer Satz* de Webern.

Samedi 18 juillet - 20h30 (durée 1h15) Participation libre

CHORALE PAROISSIALE

La Chorale de La Clusaz 70 chanteurs et chanteuses sous la conduite de Françoise Agnellet.

Jeudi 23 Juillet et Jeudi 30 Juillet – 20h30 (durée : 2h) Participation libre.

GUY ANGELLOZ Flûtiste à l'orchestre symphonique de la Garde Républicaine,

Mercredi 5 Août– 21h (durée 1h) – participation libre

Programme : Anonyme Green Sleeves ; Albinoni Aria en Si b ; Paganini 24^e caprice ; Bach Choral « Seigneur, je t'appelle » ; Caix d'Hervelois Fantaisie ; Massenet Andante ; Vivaldi Largo et Allegro

Mercredi 19 Août – 21h (durée 1h) – participation libre

Programme: Schubert Sérénade ; Vivaldi Allegro en ut ; Fibich Poème ; Bach Partita en La ; Grieg Chanson de Solveig ; Albinoni Adagio ; Guy Angelloz Thèmes et variations.

DUO ISAÏADE - "Sur les pas de Mozart en Europe" - Violon Isabelle REMY - Harpe Isabelle GUERIN

Mercredi 12 Août - 20h30 (durée 1h15) Participation libre

FRED SNOEK - pianiste

PROKOFIEV, BEETHOVEN, SCHUBERT et LISZT.

Jeudi 27 Août 2026 - 20h30 (durée 1h30) Prix : participation libre

EXPOSITION

Association « Les gardiens du Maquis des Confins »

17 au 19 août – Maison des habitants Entrée libre

BIBLIOTHEQUE

« **L'heure du conte** » pour les enfants de 3 à 5 ans

tous les mercredis du 15 juillet au 12 août de 17h30 à 18h30 – entrée libre, sans réservation.

Horaires d'ouverture : du 1^{er} au 12 juillet

lundi : 10h à 12h mercredi et samedi : 17h à 19h

Horaires d'ouverture : du 13 juillet au 30 août ?

lundi : 10h à 12h mardi – mercredi– vendredi – samedi : 17h à 19h